



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Le 12 avril 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Pascal POYE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Daniel ROUSSEL à Christian LETEURTRE, Béatrice TASSERY à Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR à François CRAMILLY, Céline DELPECH à Monique COURSELLE,

Absent(s) :

Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Cécile GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	22
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

PRÉSENTATION DE L'ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS PERÇUES EN 2020 - CM/21/033

Le Conseil Municipal est informé que la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit dans le Code général des collectivités territoriales un article L. 2123-24-1-1 disposant que « *chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellés en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune* ».

Élus	Indemnités versées au titre d'une fonction au sein de la commune de LE TRAIT		Indemnités versés au titre d'une autre fonction	
	Fonctions au titre desquelles sont versées les indemnités	Montant brut annuel	Fonctions au titre desquelles sont versées les indemnités	Montant brut annuel
Marie-Claude BEAUFILS	Adjoint au Maire (depuis juillet)	3 692,32 €	Représentant de la Ville au Comité syndical du PNRBSN	0,00 €
			Délégué suppléant au Syndicat Intercommunal du Conservatoire du Val de Seine	0,00 €
Élisabeth BIDEAUX	Conseillère déléguée	1 384,61 €		
Paul BONMARTEL	Conseiller municipal	0,00 €		
Patrick CALLAIS	Maire (jusqu'en juin)	13 048,94 €	Représentant de la Ville à la SEMVIT	0,00 €
	Maire (depuis juillet)	12 621,10 €	Délégué titulaire au Syndicat Intercommunal du Conservatoire du Val de Seine	0,00 €
Karine CHÉRON	Conseillère municipale	0,00 €		
Monique COURSELLE	Conseillère municipale	0,00 €		
François CRAMILLY	Adjoint au Maire (jusqu'en juin)	3 321,57 €		
	Adjoint au Maire (à partir de juillet)	3 674,16 €		
Céline DELPECH	Conseillère municipale	0,00 €		
Céline DURVICQ	Adjoint au Maire (à partir de juillet)	3 692,32 €	Délégué titulaire au Conservatoire (de juillet à septembre)	0,00 €
			Présidente du Conservatoire (depuis octobre)	1 263,66 €
Rachel FOU CART	Conseillère municipale	0,00 €		

Cécile GALHAUT	Adjoint au Maire (jusqu'en juin)	3 321,57 €		
	Adjoint au Maire (à partir de juillet)	3 674,16 €		
Jean-Marie GILLE	Conseiller municipal	0,00 €		
William GUILLARD	Adjoint au Maire (jusqu'en juin)	3 321,57 €	Délégué titulaire au Syndicat Intercommunal du Conservatoire du Val de Seine	0,00 €
	Adjoint au Maire (à partir de juillet)	3 674,16 €		
François LANGLOIS	Conseiller délégué	1 384,61 €	Représentant de la Ville à la SEMVIT	0,00 €
Sandrine LECLERC	Conseillère municipale	0,00 €		
Marie LE COUSIN	Adjoint au Maire (jusqu'en juin)	3 321,57 €	Délégué suppléant au Syndicat Intercommunal du Conservatoire du Val de Seine	0,00 €
	Adjoint au Maire (à partir de juillet)	3 674,16 €		
Charles LENOIR	Adjoint au Maire (de juillet à décembre)	3 401,92 €		
	Conseiller municipal	0,00 €		
Christian LETEURTRE	Conseiller délégué	1 384,61 €	Représentant de la Ville à la SEMVIT	0,00 €
Sophie LOQUIN	Conseillère déléguée	1 384,61 €		
Jean-Pierre MOURIER	Conseiller délégué (de juillet à décembre)	1 275,71 €		
	Adjoint au Maire (depuis décembre)	290,41 €		
Josiane POINFOUX	Conseillère municipale	0,00 €	Délégué suppléant au Syndicat Intercommunal du Conservatoire du Val de Seine	0,00 €
Pascal POYÉ	Conseiller municipal	0,00 €		
Daniel ROUSSEL	Conseiller délégué	1 384,61 €	Représentant de la Ville à la SEMVIT	0,00 €
Réjan SAUPIN	Conseiller municipal	0,00 €	Président de la SEMVIT	2 955,00 €
Vincent SGARLATA	Conseiller municipal	0,00 €		
Béatrice TASSERY	Conseillère déléguée	1 384,61 €		
Juan Carlos VEGAS	Conseiller municipal	0,00 €		

À la lecture de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de l'état annuel des indemnités des élus perçues au titre de l'année 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2123-24-1-1,
VU le rapport de Monsieur le Maire.

PREND ACTE de l'état annuel des indemnités des élus perçues au titre de l'année 2020.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 076-217607092-20210412-CM_21_033-DE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 13 avril 2021

Patrick CALLAIS,
MAIRE

